

le bulletin

Salat-Volp

NOS RIVIÈRES...
SOURCES DE VIE

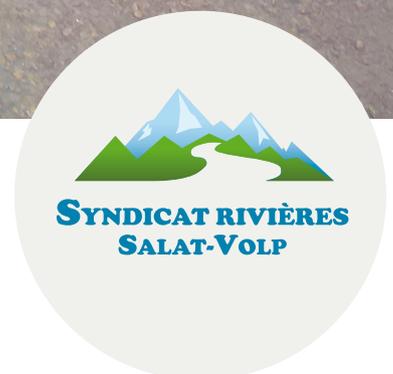
Pour une gestion responsable
de nos rivières

N° 6

DÉCEMBRE 2024

[www.SALATVOLP.FR](http://www.salatvolp.fr)

- PRÉVENTION DES INONDATIONS : LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ
- LE SALAT DOMANIAL, UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE





Édito

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

C'est avec plaisir qu'il m'est attribué l'honneur de vous adresser le bulletin d'information n°6 du Syndicat rivières Salat-Volp.

Comme vous pouvez le constater les événements climatiques se succèdent à un rythme effréné, ils nous affectent dans notre quotidien et nul ne peut s'y soustraire.

Le changement climatique est déjà à l'œuvre et nous avons bien conscience de l'urgence d'agir. Subir les événements n'est pas une bonne réponse. Le chemin sur lequel notre Syndicat va s'engager n'est pas simple. Nous allons devoir changer nos modes de vie. Cela doit cependant nous conforter dans des choix et un engagement réel. La connaissance des territoires demeure fondamentale.

Notre syndicat agit au quotidien pour maintenir le libre écoulement des eaux et entretenir les rivières mais cela ne suffit plus et c'est pour cela que nous avons mis en place le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui vient d'être labellisé par les services de l'État le 21 octobre 2024 pour une période de 6 ans (2024-2030).

Le PAPI où sont engagées 35 actions nous permet de travailler sur la vulnérabilité des logements où habitent 7 800 personnes en zone inondable, des bâtiments d'entreprises mais aussi des équipements publics (écoles communales, collèges, lycées). Dans ce domaine nous avons lancé un programme de sensibilisation auprès des écoles primaires.

Le PAPI mobilise 5,5 millions d'euros sur 6 ans dont 2,5 millions d'euros pour réduire la vulnérabilité des bâtiments.

Nos actions vont aussi se développer sur les zones humides qui sont une richesse sur notre territoire et que nous devons préserver.

Ici sur ce territoire, auquel nous sommes si attachés, je crois sincèrement en notre capacité collective à relever ces défis. Pour cela nous collaborons étroitement à la mise en place du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins-versants des Pyrénées Ariégeoises.

Dans un souci de toujours avancer, c'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de conduire le SSV vers l'avenir.

Au nom des élus du Conseil Syndical, du personnel du SSV et en mon nom, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Daniel Artaud
Président du Syndicat rivières
Salat Volp



En couverture: Le Salat au Cap de la Lane
(Communes de Caumont - Mercenac).



PPG

Le programme pluriannuel de gestion

4 Aux petits soins de nos rivières
Les enjeux d'une bonne gestion

6 Une approche spécifique du **Salat domaniale**

8 Des espaces de mobilité pour aider la nature à reprendre ses droits sans risques

10 La préservation des zones humides une action nécessaire



PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

12 La prévention des risques naturels une action essentielle

14 Le Syndicat Rivières un acteur en première ligne

15 Illustration avec le diagnostic de vulnérabilité

16 Les élus qui vous représentent
Coordonnées

Le syndicat Rivières, une longue histoire

Historique de sa création

Le Syndicat rivières Salat-Volp (SSV) est né en 2021 du Sycoserp, créé lui dans les années 2000 avec pour mission essentielle la gestion et l'entretien des rivières. Il s'est vu confier la compétence Gemapi, instaurée en 2018 pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le SSV fédère les efforts de plusieurs intercommunalités en ces domaines. L'agence de l'eau Adour-Garonne constitue son principal partenaire et financer. **Le rôle du SSV est de coordonner les actions sur les bassins-versants du Salat et du Volp**, essentielles à la gestion des milieux aquatiques et à la sécurité des biens et des personnes.

Périmètre d'intervention

Le syndicat couvre une vaste zone comprenant deux départements, l'Ariège et la Haute-Garonne. Il regroupe 114 communes réparties dans quatre communautés de communes : **Couserans-Pyrénées, Cagire-Garonne-Salat, Volvestre et Cœur de Garonne**. Le territoire représente environ 1 700 km², avec 600 km de cours d'eau principaux.

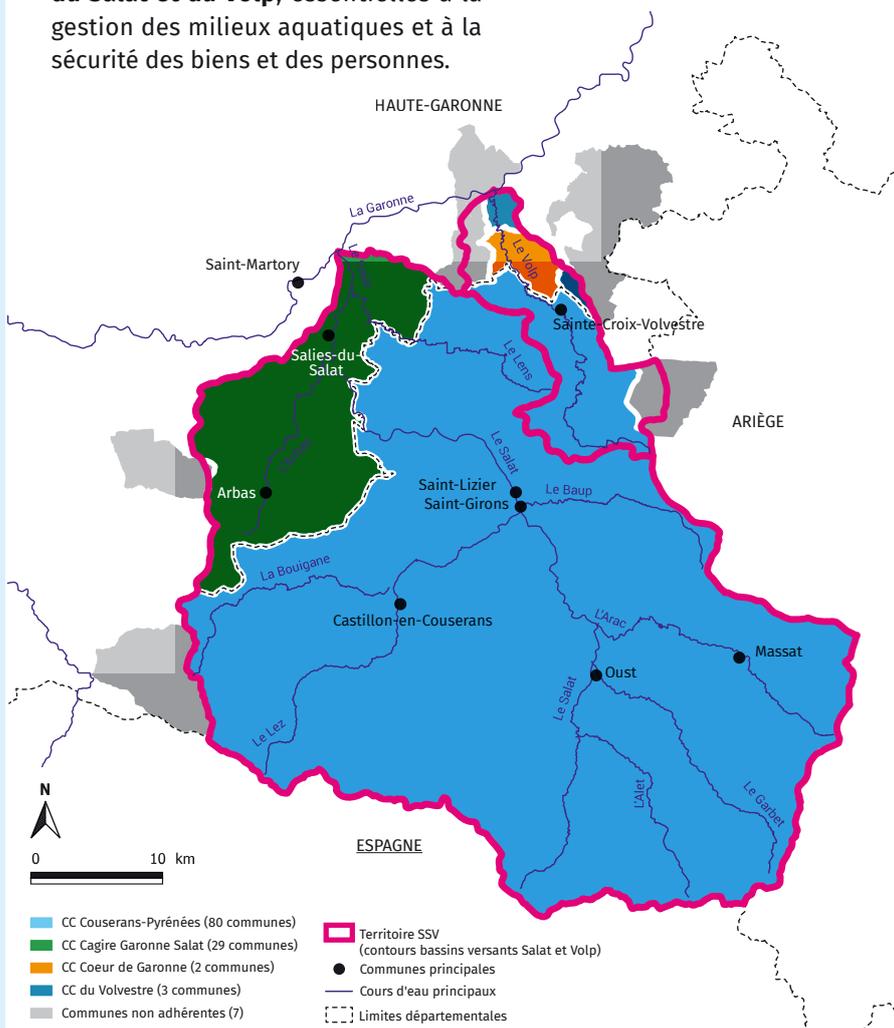
Ce réseau complexe de rivières et de zones humides fait du SSV un acteur central dans la gestion de l'eau et des risques hydrologiques pour une population de plus de 40 000 habitants.

Des missions au service de l'intérêt général

La feuille de route du syndicat est détaillée dans 2 documents cadres : le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI, voir p. 12-15) et le **Programme Pluriannuel de Gestion** (PPG, voir p. 4-11), validés par les élus et les principales autorités compétentes. Le Programme Pluriannuel de Gestion s'étend sur plusieurs années, et sa période actuelle couvre de 2023 à 2027.

Ce programme est structuré en plusieurs lots géographiques. **Il permet d'organiser l'ensemble des actions de gestion des cours d'eau et de restauration des écosystèmes aquatiques, pour optimiser l'entretien des berges et la gestion du lit des cours d'eau, tout en minimisant l'impact sur l'environnement.**

Un des objectifs clés du PPG est l'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau. Les autres opérations s'articulent autour de la bonne gestion des milieux aquatiques avec des travaux sur les zones humides, la replantation d'arbres adaptés aux rivières ou l'aménagement de points d'abreuvement pour le bétail.



600 km²
de cours d'eau principaux

114
COMMUNES

Aux petits soins de nos rivières

LES ENJEUX D'UNE BONNE GESTION

La gestion de la végétation et du lit des cours d'eau sur les bassins-versants du Salat et du Volp est cruciale pour assurer le libre écoulement de l'eau, limiter les phénomènes d'érosion et prévenir les risques d'inondations.

Cette gestion vise également à maintenir la biodiversité en préservant les habitats aquatiques, favorables à la biodiversité locale.

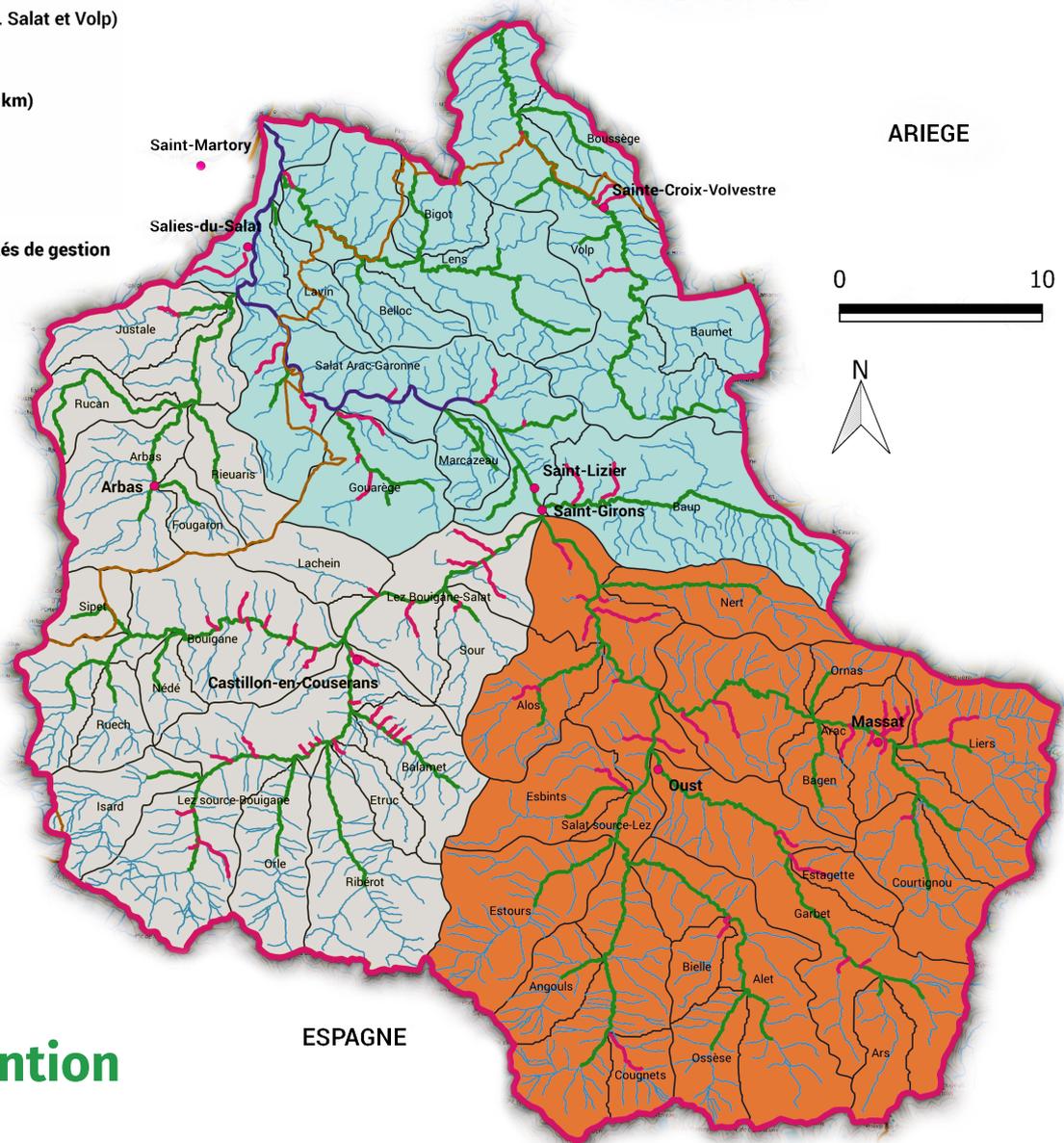


Chantier d'entretien de la végétation

- Territoire SSV (contours b.v. Salat et Volp)
- Communes principales
- Cours d'eau (2230 km)
- Cours d'eau (c.e.) PPG SSV (561 km)**
- DPF (29)
- C.e. principaux (427)
- C.e. secondaires (105)
- Limites départementales

Masses d'eau regroupées en unités de gestion

- 2023, 2026 = 203 km
- 2024, 2027 = 194 km
- 2025 = 163 km



Une intervention adaptée

Trois unités géographiques pour une meilleure intervention

Le territoire d'intervention du syndicat est divisé en trois grandes unités géographiques : le Haut-Salat, le Bas-Salat et le bassin du Volp, la vallée du Lez et celle de l'Arbas. Cette organisation

permet de mieux cibler les interventions selon les caractéristiques hydrologiques spécifiques à chaque zone. Ces actions différenciées et ciblées permettent de répondre aux enjeux liés à la prévention des inondations tout en intégrant les impératifs écologiques.

Une continuité de travaux programmée en 2024

En 2024, le programme d'actions s'est concentré sur des interventions ciblées sur l'ensemble des cours d'eau en amont de Saint-Girons. Les interventions

incluent la suppression des embâcles, la coupe sélective des arbres menaçant les berges, et la gestion de certains bancs alluvionnaires. En 2024, des actions clés ont ainsi été prévues pour dégager les lits encombrés et restaurer certaines zones alluviales afin de maximiser la capacité des rivières à supporter les crues tout en minimisant les risques pour les zones habitées. Le Salat et ses affluents font régulièrement l'objet de travaux de coupe sélective pour éviter l'encombrement du lit.

Ces travaux sont réalisés en grande partie par les Brigades d'Intervention de Proximité (BIP) de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, avec l'appui d'entreprises privées pour les travaux sur le Salat ou l'Arac.



~ Enlèvement d'un arbre en travers du Volp



Végétalisation
d'un banc alluvionnaire

Aval de La Bastide-du-Salat

Une approche spécifique du Salat domanial

LE SALAT DOMANIAL, UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE

Le Salat domanial est une portion du cours d'eau qui bénéficie d'une attention particulière grâce à un partenariat entre l'État (propriétaire) et le syndicat. Des interventions régulières, encadrées par le SSV, ont permis de réaliser plusieurs opérations de restauration de la végétation et du lit des quelque 15 km de rivière concernés financés à 100 % par l'État uniquement sur la partie ariégeoise.

Les enjeux des travaux sur le Salat domanial

UNE INTERVENTION AU FIL DE L'EAU

Les actions régulièrement menées ont permis d'entretenir la végétation du lit et des berges, avec des actions de remobilisation des matériaux et d'entretien des chenaux pour garantir une gestion optimale des crues. Ces actions visent à **pérenniser les investissements réalisés lors des crues précédentes**, notamment

celles de janvier 2022, tout en assurant la sécurité des habitants.

Les travaux sur le Salat domanial visent à **maintenir la libre circulation des eaux, notamment en période de crue, et à préserver l'écosystème local**. Durant l'hiver 2024-2025, le SSV continuera ces travaux entre la chaussée de Roquelaure (commune de Taurignan-Castet) et la confluence avec le ruisseau de Pyrène (Commune de La-Bastide-du-Salat).

Les interventions sur le Salat domanial incluent des travaux d'entretien des chenaux et des bancs alluvionnaires, avec des opérations d'arasement de la végétation, de coupes sélectives des arbres menaçant de tomber dans le lit du cours d'eau et de remobilisation des matériaux dans plusieurs secteurs clés. Parmi les secteurs identifiés, le méandre de l'Île Barbat ou du Cap de la Lane sont des points prioritaires où des bancs de sédiments et de végétation se sont formés, réduisant partiellement l'écoulement de la rivière.

Le montant de ces travaux s'élève à 26 290 € TTC, intégralement financés par l'État. Ce partenariat avec le SSV n'a été possible que sur la partie ariégeoise du Salat domanial. Sur la partie haut-garonnaise, l'État gère en direct l'entretien du cours d'eau.

Les interventions prévues permettront de restaurer ces zones tout en minimisant l'érosion des berges et en améliorant la capacité des cours d'eau à supporter les crues.



Point n°1 : Saule déraciné dans le lit du Salat.



Point n°2 : Cépée de frêne fortement penchée.



Des espaces de mobilité pour aider la nature à reprendre ses droits sans risques

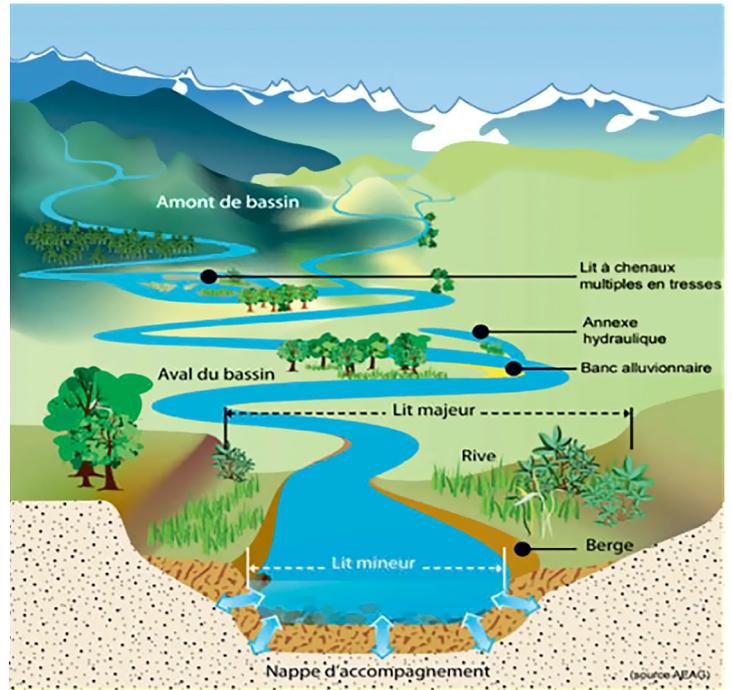


Schéma descriptif de l'hydrosystème fluvio-torrentiel.

Source Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'EXEMPLE DE L'ESPACE DE MOBILITÉ DU SALAT

L'espace de mobilité d'un cours d'eau désigne la zone où le lit de la rivière peut évoluer naturellement au fil du temps : c'est un « espace de liberté ».

C'est un élément fondamental pour la gestion des inondations et pour préserver les écosystèmes fluviaux.

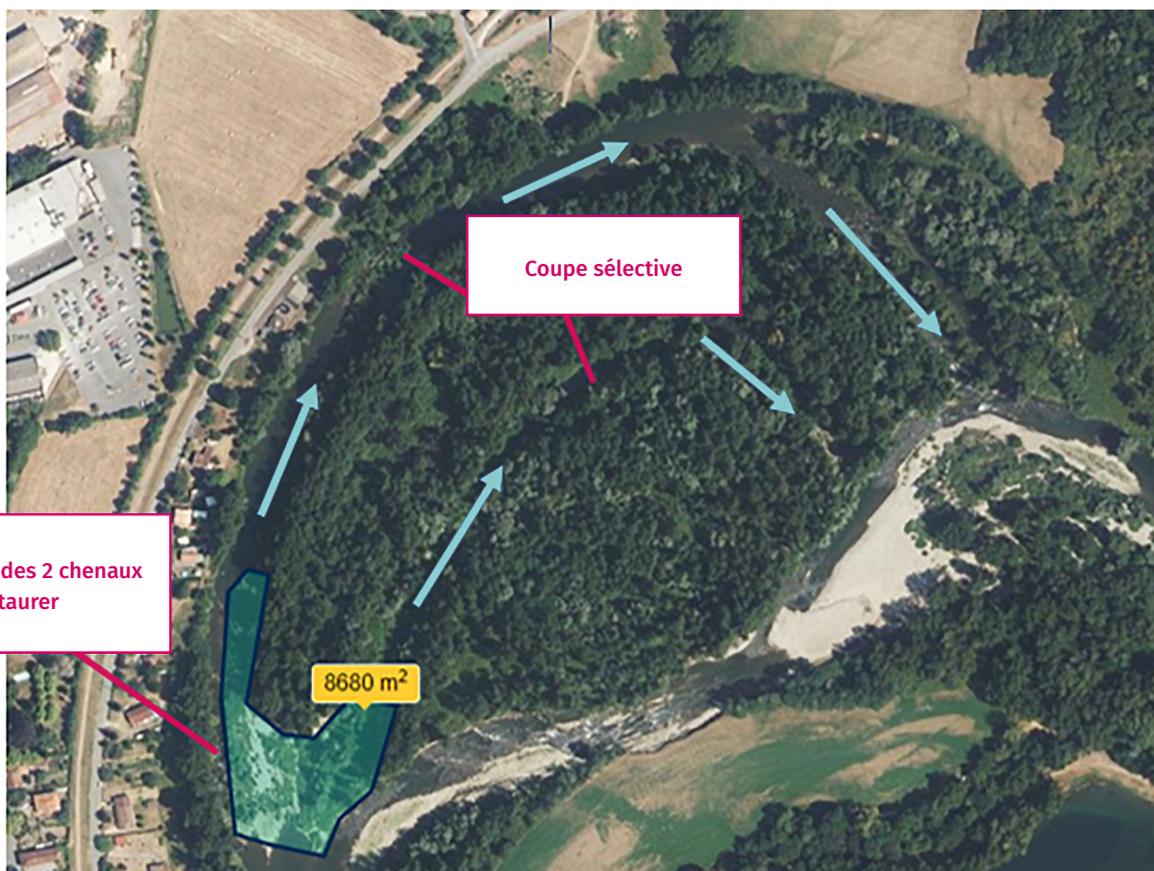
Le chenal d'écoulement ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimal des écosystèmes aquatiques et terrestres. Les cours d'eau de montagne sont en principe reconnus comme ayant très peu d'espace de mobilité de part et d'autre du lit mineur ; cet espace augmente lorsqu'on s'éloigne de la source, pour devenir très large lorsqu'il correspond aux plaines alluviales des grands fleuves. Les cartes géologiques mettent en évidence les tracés des zones alluviales et sont utiles pour définir l'espace de mobilité des cours d'eau.



Méandre de Mane avant la crue de 2022.



Méandre de Mane après la crue de 2022.



LES AXES DE TRAVAIL

Un programme d'actions et de travaux de longue haleine

Sur le territoire du syndicat, l'espace de mobilité du Bas-Salat fait l'objet d'un suivi et de travaux réguliers, notamment pour définir des stratégies d'intervention spécifiques comme restaurer les chenaux et améliorer l'écoulement des eaux en période de crue.

En 2023, le SSV a mené une étude sur la définition d'un espace de mobilité du Bas-Salat. Avec la validation de cette étude, des propositions d'une stratégie de gestion et d'interventions spécifiques aux secteurs les plus mobiles ont été définies. Les premières actions à réaliser portent sur le secteur de Mane – Salies-du-Salat dont les travaux à exécuter sont présentés sur l'image ci-dessus.

Ce secteur est une zone particulièrement vulnérable en raison des crues récentes. Les travaux consistent à **restaurer l'alimentation en eau de deux chenaux secondaires** pour permettre une meilleure répartition des crues et minimiser l'érosion des berges. Ces interventions comprennent également la **coupe sélective d'arbres** et la **remobilisation des matériaux**

alluvionnaires pour garantir un écoulement optimal des eaux et pour stabiliser les berges. Le montant de ces travaux s'élève à 10 060 €, financés à 50 % par l'Agence de l'Eau, 20 % par la Région Occitanie et 30 % par le SSV.



**VISUALISEZ
LES TRAVAUX RÉALISÉS
PAR ANNÉE**

[www.salatvolp.fr/
carte-interactive](http://www.salatvolp.fr/carte-interactive)



Ponte de grenouille rousse
(janvier 2024).

La préservation des zones humides une action nécessaire

UNE ZONE HUMIDE, QU'ES AQUÒ ?

Les zones humides (ZH), telles que les marais, tourbières, prairies, forêts alluviales, bras morts, ou bords de mares sont des écosystèmes essentiels pour la régulation des eaux et la préservation de la biodiversité. Agissant comme des éponges naturelles, elles absorbent les excès d'eau pendant les périodes de fortes pluies et la relâchent progressivement en période de sécheresse, contribuant ainsi à la recharge des nappes phréatiques et à la prévention des inondations dans un contexte de changement climatique. Elles abritent également de nombreuses espèces végétales et animales, en faisant des écosystèmes d'une importance écologique majeure.



Cinq sites retenus sur le territoire

Sur le territoire du syndicat, cinq sites ont été identifiés comme prioritaires pour la restauration et la valorisation : 4 en Ariège et 1 en Haute-Garonne. Parmi eux, la zone des Fournils à Aulus-les-Bains a été particulièrement étudiée pour son rôle dans la régulation des eaux et la préservation des habitats naturels. Ce site devrait bénéficier, dans les années à venir, d'un projet de restauration qui vise à renforcer la capacité en matière de régulation des crues, tout en favorisant la biodiversité. Peut-être fera-t-elle l'objet de mesures de sensibilisation auprès du grand public.

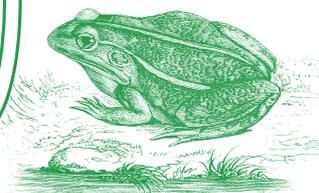


Fig. 3 — Grenouille commune.

Une intervention exemplaire sur la zone humide du lac de Touille

PRÉSENTATION DES ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES DE LA ZONE HUMIDE DE TOUILLE

Située au bord du lac de 13 hectares qui est une ancienne gravière, la zone humide s'étend sur 1,8 hectare et abrite une diversité d'habitats, notamment de vasière.

Cette zone est soumise à **des pressions anthropiques croissantes en raison d'une fréquentation toute l'année car le lac attire de nombreux visiteurs** qui s'y baladent tout autour. Des mesures de restauration sont nécessaires pour maintenir ses fonctions hydrologiques et écologiques.

À terme, une valorisation du site en lien avec l'ensemble du lac est prévue, notamment avec un cheminement et un observatoire oiseaux agrémentés de panneaux pédagogiques.

Travaux forestiers sur la zone humide de Touille.

RESTAURATION ET GESTION DURABLE

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat (CCCGS) a acquis le site du lac en 2019 et a **inscrit la zone humide au conservatoire des zones humides du département** de la Haute-Garonne en 2021. Or, du fait de cette inscription qui permet entre autres de bénéficier de fonds dédiés, un plan de gestion est nécessaire afin de déterminer quelles actions devront être menées pour mieux gérer cette zone humide.

Dans l'attente de ce plan de gestion qui durera jusqu'à 2029, le syndicat a entrepris des travaux de restauration en décembre 2023 qui se poursuivent en 2024, faisant suite à une étude diagnostic :

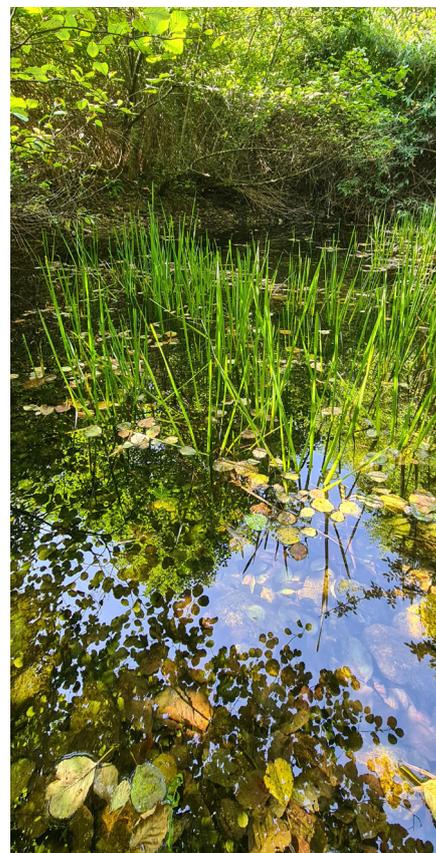
→ **travaux forestiers** pour rouvrir le milieu en supprimant une végétation non adaptée

→ **création de 4 nouvelles mares déconnectées du lac** afin d'augmenter les potentialités d'accueil de plusieurs cortèges (amphibiens, odonates, oiseaux, etc.).

Les premiers résultats sont prometteurs pour la biodiversité avec, en particulier, la présence accrue de différentes espèces de grenouilles et le triton marbré.

→ ÉTUDE 2023 ET SUIVI 2024 réalisés par Nature en Occitanie pour un coût total de 10 890 € HT.

→ TRAVAUX 2023/2024 réalisés par le CFPPA Ariège Comminges associé à du débardage (travaux forestiers) et les services techniques de la CC CGS (creusement de mares) pour un coût total de 5 240,55 € HT.



Mare sur la zone humide des Fournils (Aulus-les-Bains).

La prévention des risques naturels

UNE ACTION ESSENTIELLE

Un territoire particulièrement soumis aux risques de crues

Sur le territoire du Syndicat Rivières, **les inondations constituent le risque naturel le plus problématique**. Depuis 1875, « crue exceptionnelle », la région a en effet connu plusieurs grandes crues historiques, dont celles de 1937, 1952 ou 1977 et

plus récemment celle de janvier 2022. Cette dernière a provoqué une montée rapide des eaux, avec des pics atteignant 930 m³/s à Roquefort-sur-Garonne, causant des inondations importantes dans plusieurs communes.

Le PAPI : une réponse adaptée aux enjeux

Ces différentes crues rappellent l'importance d'une gestion continue et préven-

tive des risques pour protéger les habitants, les biens et les infrastructures.

Le SSV pilote la mise en place du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Sur la période 2020-2024 le PAPI a eu pour objectif de renforcer la prévention des inondations, en améliorant la connaissance des risques et en réduisant la vulnérabilité des territoires inondables, des biens et des personnes qu'ils abritent. Ce programme, structuré en plusieurs axes,

a permis de réaliser des études de vulnérabilité et de lancer des actions concrètes, notamment par la gestion des ouvrages de protection hydraulique et la restauration des espaces de mobilité naturelle. L'enjeu est d'assurer la préservation des zones inondables et de mettre en œuvre des actions correctives afin de maintenir la sécurité des biens et des personnes face à des crues de plus en plus fréquentes et imprévisibles. **Il s'agit de renforcer la résilience des territoires.**



Une action portera précisément sur l'étude de l'ancien remblai SNCF, aujourd'hui piste cyclable [photo ci-dessus], la définition précise de son rôle en crue ainsi que son état. L'emprise du lit majeur rive gauche intégrera l'actuel lit majeur du Goutas.

[ci-dessous]
Modélisation hydraulique des crues du Salat (secteur Mane - Salies-du-Salat).



Les grands chantiers en matière de prévention

Un nouveau PAPI qui court de 2024 à 2030

Le PAPI 2024-2030, labellisé en 2024, prévoit 35 actions réparties en sept grands axes, visant à améliorer la résilience des communes face aux inondations. L'un des principaux enjeux est de renforcer les infrastructures critiques et de minimiser les risques liés aux inondations, en particulier dans les zones urbaines et les bassins versants sensibles.

Les réalisations envisagées en 2024

Parmi les principales actions prioritaires, le SSV envisage de poursuivre la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les biens situés en zone inondable, ainsi que des travaux pour réduire la vulnérabilité

des bâtiments privés et publics. L'objectif est de 1 000 biens évalués.

De plus, des études hydrauliques seront menées pour améliorer la gestion des cours d'eau à risque, considérés comme des points noirs hydrauliques. En priorité figurent les ruisseaux de Goutas et de Saint-Vincent à Salies-du-Salat.

Plusieurs projets concrets sont déjà prévus. Notamment l'installation de systèmes d'alerte locaux sur les cours d'eau torrentiels afin de prévenir les crues soudaines.

La poursuite des travaux de gestion des embâcles sur le Salat et ses affluents reste également une des missions essentielles sur ce chapitre pour le Syndicat Rivières. Ces actions visent à renforcer la sécurité des territoires, notamment en milieu urbain où les risques d'inondation sont les plus élevés.

Le programme inclut également des exercices de gestion de crise pour tester les plans communaux de sauvegarde

(PCS), élaborés par les mairies afin de garantir réactivité et efficacité en cas d'inondation. Les exercices s'adressent en particulier aux collectivités locales qui le souhaitent.

Station de mesure des débits de l'Ars (Commune d'Aulus-les-Bains).





Sensibilisation des CM1/CM2 de l'école de Salies-du-Salat - Repère de la crue du 23 juin 1875.

mations du syndicat et la page « actualité » sont régulièrement mises à jour. Il permet l'accès à une carte interactive pour suivre notamment les missions et travaux en cours dans les principaux domaines d'intervention du syndicat. Le site donne également accès aux bulletins de vigilance météorologique et hydrologique (Vigicrues).

Le Syndicat Rivières un acteur en première ligne

Léon et Plouffy, vos guides

Le Syndicat Rivières Salat-Volp porte une attention particulière au public scolaire. **Il édite et distribue des supports pédagogiques dans les écoles** et sensibilise les élèves au risque inondation et aux bons comportements à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Sur les traces de Léon et de son fidèle chien Plouffy un livret dévoile ainsi *Les secrets du Salat*, de manière ludique et pédagogique.

Des expositions itinérantes ont également été organisées pour sensibiliser le grand public aux enjeux des rivières et aux risques d'inondation. Le syndicat met à disposition des communes et établissements qui le souhaitent des panneaux d'informations didactiques à l'attention des publics accueillis, des personnels.

Ces actions de communication sont renforcées par **des interventions sur le terrain**, telles que des sorties pédagogiques avec des élèves pour leur faire découvrir les cours d'eau locaux.

Un partenaire ressource pour l'accompagnement et la sensibilisation des publics

Le Syndicat Rivières Salat-Volp joue un rôle prépondérant dans la sensibilisation des différents publics, des collectivités locales aux écoles, en passant par les particuliers. **Ses actions visent à informer et à éduquer sur les risques d'inondation, les bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques et les initiatives de préservation de la biodiversité.** Il s'agit en particulier de **mieux sensibiliser et acculturer chacun aux risques liés aux inondations et d'adopter les bons comportements face à de telles situations**, parfois extrêmes, comme ce fut le cas en janvier 2022.

Le syndicat est également un partenaire clé pour accompagner les élus dans la gestion des projets liés à la prévention des inondations et à la restauration des cours d'eau. Les communes peuvent solliciter le SSV pour la révision ou la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde.

Des outils d'information et de sensibilisation dédiés

Outre ce présent bulletin, le syndicat a développé depuis 2023, plusieurs outils de communication pour renforcer la connaissance du grand public sur ces sujets majeurs. Il diffuse notamment des newsletters régulières. Il a mis en place un site internet, dont les infor-



Le diagnostic de vulnérabilité

UN OUTIL DE PRÉVENTION AVANT TOUT

Le diagnostic de vulnérabilité est un service clé proposé gratuitement par le syndicat dans le cadre du PAPI 2024-2030. Ce diagnostic permet d'évaluer les risques liés aux inondations pour les habitations, entreprises et bâtiments publics en zones inondables. Une fois le diagnostic réalisé par un expert du syndicat, Leonardo Höck nouvelle recrue dédiée spécifiquement à cette mission, le syndicat accompagne les propriétaires dans la mise en œuvre de travaux pour réduire leur vulnérabilité aux crues. Sur la période 2024-2030, l'objectif est de réaliser 1 000 diagnostics, dont 30 % par des prestataires extérieurs et 70 % par les équipes internes du syndicat. Cette action est cruciale pour minimiser les impacts des inondations sur le territoire. Elle bénéficie d'aides publiques qui peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant des travaux éligibles engagés.



Léonardo Höck,
chargé du diagnostic
de vulnérabilité.

Suite à la réalisation du diagnostic de vulnérabilité, M. Monfort est le premier habitant du bassin du Salat à avoir réalisé des travaux. Il témoigne de son expérience.

Pouvez-vous nous parler de vos problèmes d'inondations ?

J'occupe régulièrement une résidence secondaire touchée de manière récurrente (quasiment tous les 3-4 ans) par les inondations. La faute au fait qu'elle n'est pas surélevée, en fond de vallée après un champ agricole. De plus, une route peu fréquentée empêche le libre écoulement de l'eau. En janvier [suite aux fortes pluies de 2022, NDLR] ça a été la catastrophe. J'ai eu jusqu'à 50 cm d'eau. Tout le rez-de-chaussée a été inondé, engendrant des dégradations matérielles et mobilières, sans compter les dégâts au niveau de l'électricité qui présentaient un réel danger. Bien sûr, il y a les assurances mais elles ne couvrent qu'une partie des dégâts. J'ai alors pris contact avec le Syndicat Rivières pour trouver des solutions.

En quoi a consisté son intervention ?

Très vite le Syndicat Rivières m'a présenté son service de diagnostic vulnérabilité gratuit et j'ai souhaité en bénéficier. Dans la foulée, un expert est venu auditer la maison et réaliser un diagnostic d'impact inondations, assorti de recommandations en termes de travaux pour étanchéifier la maison. Ils en ont évalué le coût et le montant pris en charge par les subventions possibles. Ils m'ont conseillé dans la réalisation de devis pour



solliciter l'artisan de mon choix. N'étant pas toujours sur place, j'ai fait faire de petits travaux courant 2023 et qui se sont achevés en 2024. Le système électrique a été totalement revu. Surtout, parmi les principales recommandations, j'ai fait installer des batardeaux sur trois ouvertures directement soumises au risque. Des systèmes très simples à manipuler, d'un usage facile qui gardent un côté esthétique : cela ne se voit pas trop et reste discret. Je les place aisément quand je suis absent.

Et son accompagnement ?

Sur la partie administrative, c'est allé assez vite en fin de compte. Bien-sûr il y a un dossier détaillé à remplir pour les demandes d'aides, mais cela n'est pas trop complexe. Puis le Syndicat Rivières a été plutôt aidant et de bon conseil. Une experte du syndicat est venue constater la bonne exécution des travaux, une fois terminés. Concernant le paiement des subventions, c'est allé extrêmement vite. En plus, il y a même la possibilité de demander une petite avance pour lancer les travaux. Attention par contre, il ne faut pas signer le devis ni commencer les travaux avant le feu vert des services de l'État, qui verse les subventions, sinon les dépenses ne sont plus éligibles. Aujourd'hui mon habitation est protégée.



Philippe Montfort
Bénéficiaire
du diagnostic
vulnérabilité en 2024

Les élus qui vous représentent

Le conseil syndical du SSV est composé de 22 délégués :

- 16 délégués sont issus de la communauté de communes Couserans-Pyrénées
- 4 délégués sont issus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat
- 1 délégué est issu de la communauté de communes Cœur de Garonne
- 1 délégué est issu de la communauté de communes du Volvestre

BUREAU

PRÉSIDENT Daniel ARTAUD
Maire de Barjac – CC Couserans-Pyrénées

VICE-PRÉSIDENTS André VIDAL
Maire d'ALEU
CC Couserans-Pyrénées

Alain SOULE
Adjoint au Maire d'His
CC Cagire Garonne Salat

Nathalie AURIAC
Maire de Gajan
CC Couserans-Pyrénées

Ginette BUSCA
Maire de Montjoie-en-Couserans
CC Couserans-Pyrénées

Christian CARRERE
Maire d'ERCE
CC Couserans-Pyrénées

Alain FURCY
Adjoint au Maire de Mane
CC Cagire Garonne Salat

Jacques SERVAT
Maire de Le Plan
CC Cœur de Garonne

Alain TOUZET
Adjoint au Maire de Prat-Bonrepaux
CC Couserans-Pyrénées

Gilbert ANGELINA
Adjoint au Maire de Saint-Girons
CC Couserans-Pyrénées

Roselyne ARTIGUES
Conseillère Municipale de
Montastruc-de-Salies
CC Cagire Garonne Salat

Frédéric BONNEL
Maire de Rimont
CC Couserans-Pyrénées

Laurent BOUTET
Adjoint au Maire de Saint-Lizier
CC Couserans-Pyrénées

Alain CAU
Maire de Mauvezin-de-Prat
CC Couserans-Pyrénées

Éric DEGA
Maire de Saint-Christaud
CC Volvestre

Charles DAFFIS
Maire de Augirein
CC Couserans-Pyrénées

Jean-Claude DEGA
Maire d'Erp
CC Couserans-Pyrénées

Jean DOUSSAIN
Maire de Sainte-Croix-Volvestre
CC Couserans-Pyrénées

Régis ESPES
Adjoint au Maire de Bordes-Uchentein
CC Couserans-Pyrénées

Gilles FAVAREL
Maire de Cabanac-Cazaux
CC Cagire Garonne Salat

Pierre PARIS
Adjoint au Maire de Lorp-Sentaraille
CC Couserans-Pyrénées

Richard PETITALOT
Maire de Lacourt
CC Couserans-Pyrénées



**SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**

**BULLETIN
D'INFORMATIONS
DU SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**

Décembre 2024 – N° 6

ISSN 2970 – 6122

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Daniel Artaud

CONCEPTION ET RÉALISATION
Président et vice-présidents
du SSV
Équipe technique du SSV

RÉDACTION
Sylvain Sastre – Alter§Com

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
Syndicat Rivières Salat-Volp

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE**
Marion Pannier – Graphiste

ILLUSTRATIONS
Marion Pannier / Gallica-BNF /
Freepik

IMPRESSION
Imprimeries Fabbro,
Saint-Girons



**SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**

Rue Trinqué
09200 Saint-Girons
05 34 14 01 73

Ouvert
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

RETROUVEZ TOUTE NOTRE
ACTUALITÉ SUR

www.salatvolp.fr

